

*Les subsides*

them», je ne sais pas comment le dire, et c'est de façon méfiante que vous traitez de la question des Indiens. D'un côté, vous faites avancer tout ce qui est beau, tous les nuages en «technicolor» et, d'un autre côté, vous mettez des bâtons dans les roues, et vous leur faites sentir qu'elles sont comme des non-personnes. Si vous voulez, à un certain moment, je vais vous passer les documents et les testaments des femmes autochtones du Québec qui ne sont pas exactement contentes de votre gouvernement.

**Le président suppléant (M. Charest):** Questions ou commentaires.

[Traduction]

**M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake):** Monsieur le Président, je suis absolument outrée par cette motion. Nous avons entendu les députés de l'opposition dire aujourd'hui que notre gouvernement avait berné les autochtones. Ce sont des accusations totalement insensées. En toute honnêteté, je peux dire que si les néo-démocrates nous présentaient aujourd'hui leur manifeste de Regina, nous constaterions qu'il ne pourrait aider un seul autochtone. Ils préféreraient toutefois ne pas l'étaler au grand jour, car il n'offre aux autochtones aucune possibilité de croissance économique. Voilà les faits. Par contre, ils critiquent sévèrement le gouvernement qui a pourtant tenu, en huit mois, plus de consultations que le gouvernement libéral en 25 ans. Les députés qui ont fait partie du comité chargé de supprimer la discrimination qui existait depuis si longtemps ont vu comparaître un grand nombre de témoins. Lorsque l'ancien gouvernement a présenté un projet de loi qui a expiré au *Feuilleton*, il n'y avait pas encore grand-chose de solide. Mais je peux vous dire que, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, nous avons réuni tout un dossier et que cela fait toute la différence. Nous pouvons parler de concertation. Nous avons entendu des témoins, des autochtones qui nous ont suggéré des façons d'améliorer le projet de loi. Ils nous ont dit ce qu'ils lui reprochaient. Voilà ce qu'a fait notre gouvernement. C'est nier totalement les faits que de nous prêter des intentions malhonnêtes.

• (1630)

Pendant 25 ans, l'opposition libérale qui est très faiblement représentée ici aujourd'hui, n'a rien fait d'autre que d'endetter notre économie à tel point que nous craignons de ne pouvoir nous en sortir, même au prix des plus gros efforts. Son gouvernement n'a pas créé d'emplois et nous a laissé près de un million et demi de chômeurs lorsque nous avons commencé il y a huit mois. En quelques années, il a fait passer le déficit de 4 milliards à 180 milliards. Les libéraux pensent cependant pouvoir présenter ce genre de motion. Ils essaient simplement de faire peur aux autochtones qui comptent sur nous pour les aider à regagner ce qu'ils ont perdu depuis plusieurs centaines d'années. C'est ce genre d'attitude qui me scandalise ainsi que mes collègues du gouvernement et je ne pouvais m'empêcher de dire ma façon de penser au sujet de cette motion ridicule.

La motion attribuée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) un rôle d'ambassadeur de bonne entente. Quelqu'un peut-il me dire ce qu'il y a de mal à cela? Le ministre devrait-il aller faire le tour des réserves et se faire accuser par les représentants des autochtones de refuser de s'entendre avec eux? Devrait-il leur dire de résoudre eux-mêmes leurs problèmes? Est-ce ce que souhaite l'opposition?

Pourtant, elle lui reproche d'être un ambassadeur de bonne entente. A quoi cela rime-t-il?

J'ai voyagé avec le ministre et entendu les doléances de nombreux chefs indiens. Nous avons écouté et le ministre s'est attaqué à chacun de leurs problèmes. Il y a plus de 500 bandes au Canada et il n'a certainement pas pu les visiter toutes, mais en huit mois il a sans doute été voir plus de bandes, de chefs et de conseils, plus d'organismes autochtones que n'importe lequel de ses prédécesseurs.

Tel est le processus de concertation que nous avons entrepris et que nous allons poursuivre. Telle est notre mission. Nous n'allons certainement pas trouver une solution complète à chaque problème. Les autochtones ne pourront sans doute pas non plus nous suggérer de solutions miracles pour les résoudre tous. Mais nous devons néanmoins parvenir à un certain équilibre. La solution proposée ne satisfera pas tout le monde, mais si nous ne poursuivons pas dans cette voie, l'opposition pourra nous reprocher de ne pas avoir agi de bonne foi. Le comité a siégé pendant de très nombreuses heures pour tâcher de trouver, à l'amiable, des solutions convenant à toutes les parties concernées.

Comparons un peu le projet de loi C-31 à celui qui l'avait précédé et qui était, je crois, le projet de loi C-47 du gouvernement libéral. Le projet de loi C-47 avait été étudié pendant un peu moins de 20 heures au total, et le comité avait entendu 9 témoins. Il y avait eu un débat de 5 heures à huis clos, quelques amendements avaient été proposés, puis le comité l'avait renvoyé à la Chambre où il est finalement mort au *Feuilleton*. Par contre, pour le projet de loi C-31, nous avons entendu 52 témoins et le comité a siégé pendant plus de 75 heures. Quelqu'un peut-il prétendre honnêtement qu'il n'y a pas eu de consultations? Certainement pas, si on compare la situation à ce qui s'était fait auparavant, la comparaison est très nettement à notre avantage. Cela ne s'était jamais produit jusqu'ici. Les députés de l'opposition ont assisté aux séances, et ils ont même proposé des amendements que nous avons acceptés! Malgré cela, ils osent condamner le gouvernement à la Chambre. Je trouve leur attitude scandaleuse.

Nous avons présenté des amendements après avoir entendu les témoins. Si ce n'est pas de la consultation, j'aimerais bien que les députés d'en face m'expliquent ce qu'on peut faire de mieux dans le genre. Nous avons ajouté un article au projet de loi C-31, selon lequel, au plus tard deux ans après la sanction royale de la loi, le ministre doit faire déposer devant chaque Chambre du Parlement un rapport sur l'application des modifications, rapport qui doit contenir des renseignements détaillés sur le nombre de personnes qui ont été inscrites, sur le nombre de personnes dont le nom a été consigné dans une liste de bandes, etc. Autrement dit, nous allons réexaminer ce que nous avons fait pour voir si nous avons ainsi réussi à régler certains gros problèmes qui remontent à de nombreuses années. C'est une sorte d'examen. Nous ne prétendons pas que le projet de loi soit parfait, mais nous disons que nous sommes prêts à nous pencher de nouveau sur la question pour voir s'il est possible de l'améliorer encore. C'est le genre de processus d'examen qui faisait défaut dans tellement de projets de loi qui ont été présentés à la Chambre autrefois. Pourtant, l'opposition nous critique.